



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
29 janvier 2024
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil d'administration

Huitième session

Istanbul et Gebze (Türkiye), 18 et 19 décembre 2023

Point 4 de l'ordre du jour

Budget et programme de travail pour 2024

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2024

I. Mandat

1. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés a été créée par l'Assemblée générale en janvier 2017 ; elle est entrée en activité en 2018 et son siège se trouve à Gebze (Türkiye). Les principaux mandats de la Banque de technologies, tels que précisés dans sa charte, sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, en leur donnant les moyens de repérer, d'absorber, de mettre au point, d'intégrer et de déployer plus largement des technologies et innovations, y compris celles qui sont autochtones, et leur permettre de mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ;
- b) Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ;
- c) Consolider les relations de partenariat entre les entités publiques actives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'avec le secteur privé ;
- d) Encourager la coopération entre tous les acteurs qui évoluent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les entités du secteur public, dans les pays les moins avancés et entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues dans d'autres pays ;
- e) Favoriser et faciliter le repérage et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, sur les plans national et régional, la capacité de ces pays d'exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.



2. De plus, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, que l'Assemblée générale a approuvé en mars 2022, a renforcé le mandat de la Banque de technologies en réaffirmant que la Banque « doit servir d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie ». Ce mandat place la Banque de technologies au cœur des efforts déployés par les pays les moins avancés pour consolider leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation grâce au transfert de technologies et au renforcement des aptitudes technologiques locales.

II. Mise en place et consolidation des réformes

3. On trouvera dans la présente section un résumé des mesures de réforme et de restructuration que la Banque de technologies a entreprises depuis le début 2022, les motifs ayant guidé ces réformes et les conséquences pour les travaux actuels et futurs. Ces réformes visaient principalement à corriger la voie de développement non durable suivie depuis la création de la Banque, et à jeter des bases nouvelles et solides sur lesquelles une organisation plus efficace et plus performante pourrait être édifiée. Elles ont été importantes et façonneront la croissance et le développement immédiats et à long terme. Par conséquent, il importe de bien comprendre les changements qui ont eu lieu et la logique qui sous-tend ces réformes afin d'appréhender les activités entreprises en 2023 et la voie de développement que la Banque de technologies a l'intention de suivre dans un avenir proche.

4. Pour résumer, les activités menées par la Banque de technologies en 2023 peuvent être classées dans les quatre domaines suivants :

- a) Exécution du programme de travail pour 2023 tel qu'approuvé par le Conseil ;
- b) Consolidation des réformes engagées en janvier 2022, y compris par le recrutement de personnel devant occuper les nouveaux postes créés par le Conseil ;
- c) Traduction des propositions de projet en activités réalisables sur le terrain par la création de liens avec les pays bénéficiaires et les institutions partenaires ;
- d) Établissement de partenariats avec des institutions nationales et internationales clés et renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources.

5. À sa cinquième session, le 20 décembre 2021, le Conseil a décidé de lancer une série de mesures de réforme visant à améliorer les modalités opérationnelles de la Banque de technologies, à rationaliser sa structure et à renforcer son impact au niveau des pays. La Banque ne comptait alors que deux ans et demi d'activité, mais les membres du Conseil ont estimé que l'orientation qu'elle avait prise manquait de cohérence et de clarté. Ils étaient particulièrement préoccupés par les irrégularités dans la gestion et les opérations, ainsi que par la faiblesse des mécanismes de conception des projets, qui ont conduit à une mauvaise administration des ressources. Des inquiétudes ont aussi été exprimées quant à l'absence de consultations régulières avec le Conseil et à l'embauche de personnel sans accord préalable, et quant à l'absence de diligence raisonnable dans le recrutement du personnel, notamment en ce qui concerne le non-respect des règles et procédures des Nations Unies.

6. Pour résoudre ces problèmes, le Conseil a demandé qu'il soit procédé à un examen fonctionnel de la Banque de technologies par un(e) expert(e) externe. Cet examen devait porter principalement sur l'évaluation de l'éventail de compétences

dans la structure et l'efficacité des programmes mis en place. De plus, en prévision de l'avenir, l'examen devait définir la structure institutionnelle et l'orientation stratégique que la Banque de technologies devait adopter pour remplir ses mandats avec efficacité, tout en assurant sa viabilité financière.

7. De plus, le Conseil a demandé au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de procéder à une évaluation indépendante de la Banque de technologies, qui porterait principalement sur la gestion et les performances opérationnelles de la Banque. Il a été donné suite à la demande d'examen fonctionnel mais l'évaluation par le BSCI n'a pas eu lieu, celui-ci étant déjà en train de réaliser un audit de la Banque dans le cadre de l'audit périodique obligatoire des entités des Nations Unies. Les recommandations issues de l'examen fonctionnel et de l'audit du BSCI, ainsi qu'une évaluation interne et les recommandations formulées par le Directeur général par intérim de la Banque de technologies, ont servi de base aux réformes et à la restructuration auxquelles la Banque a procédé depuis juillet 2022.

8. Les réformes que la Banque de technologies a mises en œuvre depuis la mi-2022 concernent les quatre domaines suivants :

a) Adoption d'une phase de validation de principe dans le développement. On a jugé que la Banque de technologies, en tant que nouvel organe aux ressources limitées, devrait d'abord apprendre à marcher avant de pouvoir courir. L'accent a été mis sur l'importance de faire en sorte que la Banque et ses activités soient connues, en particulier parmi les États Membres, et sur la nécessité de renforcer la crédibilité en recensant des projets ciblés et susceptibles d'être financés, qui peuvent servir de modèles et montrer l'utilité de l'organe et sa viabilité. On a aussi estimé que la procédure d'exécution des projets suivie par la Banque, selon laquelle les projets étaient sélectionnés de manière aléatoire et les ressources allouées sans tenir compte de la durabilité, n'était pas viable et devait être ajustée. Par conséquent, le Conseil a proposé et approuvé une démarche tendant à considérer la Banque comme une « start-up » et à utiliser la contribution annuelle du pays hôte comme un « financement de démarrage » pour aider la Banque à apporter la preuve de sa viabilité et à obtenir de la crédibilité ainsi que la capacité de mobiliser des ressources supplémentaires nécessaires à l'élargissement de ses activités, comme le prévoient ses mandats ambitieux. En réalité, il fallait repartir de zéro et relancer la Banque de technologies sur des bases solides et durables ;

b) Redéfinition des compétences nécessaires et réduction des effectifs à un niveau soutenable. Dans le cadre de ce processus, on a mis fin aux contrats de 16 membres du personnel et créé 7 nouveaux postes dont les profils de compétences correspondent aux besoins de la Banque aux fins de l'exécution du programme. Actuellement, le personnel essentiel est composé de 9 personnes, contre 18 en janvier 2022. Sous l'autorité du (de la) Directeur(trice) général(e), ce personnel sera responsable des opérations et de la gestion des programmes. Les coûts liés au personnel essentiel seront couverts par la somme versée chaque année par le pays hôte à la Banque de technologies (1,7 million de dollars). Toutefois, comme expliqué ci-dessous, l'effectif pourrait augmenter, en fonction de la mobilisation de ressources supplémentaires ;

c) Adoption d'une approche de l'utilisation des ressources prudente et stratégique. Une distinction claire a été marquée entre les sources de financement prévisibles et les ressources extrabudgétaires que la Banque de technologies doit mobiliser pour financer l'exécution de projets précis sur le terrain. En février 2022, elle a signé un accord financier quinquennal avec le Gouvernement de la Türkiye par lequel celui-ci, en tant que pays hôte, s'est engagé à fournir 1,7 million de dollars par an. Cette source de financement non affectée et prévisible est destinée à couvrir les coûts liés au personnel essentiel et au fonctionnement quotidien de l'organe, y

compris l'appui à la gestion des programmes. L'accord financier prévoit aussi un financement supplémentaire préaffecté de 200 000 dollars par an, qui sera utilisé pour des activités à impact dans le pays. L'accord précise que l'octroi des fonds supplémentaires est soumis à la présentation de propositions de projets et d'activités menés sur le terrain qui pourraient avoir un impact ;

d) Introduction d'une nouvelle modalité de conception et d'exécution des projets. Faire en sorte que les programmes de soutien et les projets de coopération technique lancés par la Banque de technologies soient axés sur la demande, et que les pays bénéficiaires se les approprient pleinement, revêt désormais une importance et une priorité accrues. On insiste tout autant sur les évaluations des besoins technologiques que la Banque réalise avant de lancer des projets de transfert de technologies dans les pays les moins avancés. Comme indiqué ci-dessous, ces évaluations constituent des produits essentiels pour la Banque et les pays les moins avancés, car elles permettent de cerner les domaines ou secteurs prioritaires dans lesquels des solutions technologiques sont nécessaires, ainsi que le système requis pour développer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. De plus, la Banque de technologies a établi et renforcé des partenariats avec des acteurs clés aux niveaux national et international et exploré différentes voies en vue de mobiliser des ressources. En 2023, elle a mené une campagne active afin d'élargir son réseau et de créer des occasions de mobiliser des ressources.

III. Orientations générales

9. Les 46 pays les moins avancés sont handicapés par des obstacles structurels, des faibles revenus, de mauvaises infrastructures, des capacités de production insuffisantes et un niveau de développement technologique réduit. Ces pays ont besoin de différents apports technologiques et innovations pour accélérer leur croissance et leur développement et pour atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, la mise au jour de technologies et de solutions innovantes qui soient appropriées et adaptées aux besoins de ces pays et à leur développement durable n'est pas chose aisée, surtout si l'on tient compte de leur hétérogénéité et de leurs vulnérabilités multidimensionnelles. Historiquement, l'application de technologies et de solutions innovantes a joué un rôle essentiel dans la détermination de la vitesse et de l'ampleur du développement économique et social d'un pays. Les aptitudes technologiques sont étoffées soit au moyen de processus d'innovation locaux, soit par l'acquisition de technologies et de compétences développées ailleurs et par la création de l'environnement politique nécessaire à l'apprentissage et à la mise à niveau technologiques. Compte tenu de leur développement tardif, les pays les moins avancés ont l'avantage de pouvoir choisir et utiliser (dans les limites de leurs capacités d'absorption, évidemment) les technologies et le savoir-faire technique dont ils ont besoin pour promouvoir un développement économique durable.

10. Repérer et hiérarchiser les technologies peut toutefois s'avérer difficile. À cet égard, l'évaluation des besoins technologiques menée par la Banque de technologies constitue un outil utile pour cerner les domaines et secteurs nécessitant des solutions technologiques et pour mettre au jour les technologies appropriées correspondant aux besoins des pays les moins avancés.

11. S'appuyant sur les réformes entamées en 2022, en 2023 la Banque de technologies a réorganisé ses activités en trois grands axes de travail (voir figure ci-dessous).

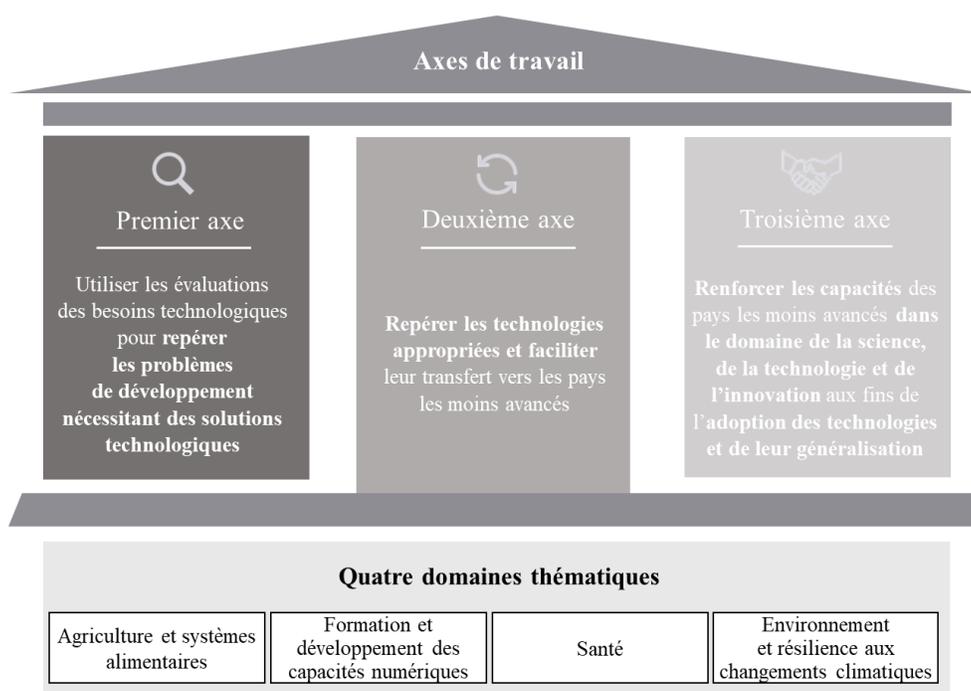
12. Le premier axe concerne l'évaluation des besoins technologiques en fonction des demandes formulées par les pays les moins avancés, tout en évitant, dans la mesure du possible, tout chevauchement et doublon avec les examens des politiques

de la science, de la technologie et de l'innovation menés par d'autres organisations internationales. L'intérêt des évaluations des besoins technologiques réside dans le fait qu'elles sont centrées sur la mise au jour de domaines ou de secteurs particuliers dans lesquels les pays peuvent bénéficier d'un apport technologique, et dans leur méthodologie, qui met l'accent sur la consultation des parties prenantes, en particulier le secteur privé, et sur l'alignement de l'évaluation des besoins sur les stratégies et les priorités nationales de développement.

13. Dans le cadre du deuxième axe, on élaborera des projets et des programmes de transfert de technologies en fonction des résultats et des recommandations des évaluations des besoins technologiques et on veillera à ce que le soutien de la Banque de technologies soit adapté à des domaines ou secteurs particuliers dans lesquels les solutions technologiques auront de véritables retombées.

14. Le troisième pilier est axé sur le développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés et sur la durabilité du soutien de la Banque de technologies. À long terme, les répercussions du transfert de technologies sont déterminées par la capacité des pays bénéficiaires ou de leurs entreprises d'apprendre, d'assimiler et d'améliorer les technologies acquises. C'est pour cette raison que le soutien de la Banque comprend un volet de renforcement des capacités destiné à assurer l'apprentissage technologique local.

Les trois axes de travail de la Banque de technologies



15. Le soutien apporté par la Banque de technologies aux pays les moins avancés porte actuellement sur quatre domaines thématiques tirés des 14 évaluations des besoins technologiques qu'elle a réalisées à ce jour, qui concernent l'agriculture et les systèmes alimentaires ; l'environnement, les changements climatiques et la résilience ; la santé ; la formation et le développement des capacités numériques.

16. Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation des besoins technologiques est un domaine d'activité important pour la Banque de technologies, car elle lui permet de repérer les secteurs ou les activités économiques qui nécessitent particulièrement des

solutions technologiques. D'autres organisations internationales (telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement) procèdent à des évaluations des besoins technologiques ou à des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (la CNUCED par exemple), mais ces activités ne sont pas axées sur les pays les moins avancés. La Banque de technologies est la seule entité des Nations Unies qui consacre des ressources à l'évaluation des besoins technologiques des pays les moins avancés dans le but précis d'élaborer des programmes de coopération technique de suivi en faveur de ces pays ; cette évaluation est donc unique et réservée aux pays les moins avancés.

17. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a défini l'exploitation des moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles comme l'un des six domaines prioritaires pour la décennie 2021-2030. La Banque de technologies y a aussi été désignée comme un point focal pour les pays les moins avancés sur les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Compte tenu du renforcement de son mandat et de ses responsabilités, elle devrait poursuivre l'amélioration et le renforcement de sa capacité de réaliser des évaluations des besoins technologiques, afin que les programmes qu'elle lancera dans les pays les moins avancés soient fondés sur des données probantes, axés sur la demande et reposent sur des consultations avec les principales parties prenantes au niveau national. Grâce à une évaluation des besoins technologiques de haute qualité, les pays les moins avancés pourront repérer les technologies appropriées et les adapter aux secteurs et aux activités économiques qui correspondent aux objectifs de développement nationaux et aux objectifs de développement durable.

18. L'exécution du programme de travail pour 2024 sera guidée par les réformes et les principes clés issus de ce processus, en particulier l'accent placé sur un appui axé sur la demande et sur l'appropriation par les pays de l'aide apportée par la Banque de technologies ; l'amélioration de la qualité des évaluations des besoins technologiques ; la création et l'exploitation de partenariats visant à soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ; la souplesse et la réactivité conservées face aux difficultés et aux occasions qui se présentent ; la priorité donnée à la mobilisation de ressources ; l'accent mis sur les avantages comparatifs ; la poursuite de l'engagement en faveur d'un développement technologique inclusif, en accordant une attention particulière aux jeunes et à l'équité de genre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

19. Pour permettre à la Banque de technologies de poursuivre sa gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche d'exécution des programmes comprendra de nouveau un cadre stratégique visant à faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

20. Dans le cadre du programme de travail pour 2024, on poursuivra l'exécution des projets ayant débuté en 2023 ou avant, tout en lançant de nouveaux projets au fur et à mesure de l'achèvement de nouvelles évaluations des besoins technologiques et de la mobilisation de ressources supplémentaires. Il est important que l'exécution des projets pilotes entamés en 2023 continue et que la Banque veille à ce qu'ils aient un impact, dans la mesure où ces résultats sont nécessaires au renforcement de la crédibilité et contribueront également à la mobilisation des ressources.

21. De plus, en 2024, la Banque de technologies continuera de consolider les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Compte tenu de son mandat de point focal pour les pays les moins avancés sur les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation, il est impératif que la Banque participe activement aux travaux du Mécanisme de facilitation des technologies. En 2023, la Banque de technologies s'est

réengagée dans cet important processus en contribuant activement aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, dont elle faisait déjà partie, et en intensifiant sa participation au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est essentiel qu'elle continue à jouer le rôle essentiel qui est le sien dans ce processus en 2024.

22. Par ailleurs, la Banque de technologies facilitera la mise en place de nouveaux partenariats et collaborera avec un large éventail d'organisations nationales, régionales et internationales, ainsi que des fondations du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

23. En 2024, la Banque de technologies continuera à donner la priorité à la mobilisation des ressources en s'appuyant sur l'expérience acquise en la matière grâce aux efforts déployés en 2023.

IV. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles

24. On trouvera dans les tableaux 1 à 4 respectivement l'état des contributions, les ressources financières ventilées par composante, les postes, et les ressources nécessaires par objet de dépense.

25. Pour financer son programme de travail pour 2024, la Banque de technologies s'appuiera sur une contribution annuelle de 1,7 million de dollars allouée par le pays hôte, en application de l'accord financier quinquennal signé avec le Gouvernement turc le 3 février 2022. De plus, et comme indiqué précédemment, le pays hôte a accepté de verser chaque année une somme supplémentaire de 200 000 dollars destinée à des activités menées sur le terrain, qui sera décaissée sur présentation de propositions de projets viables ayant des effets concrets dans les pays les moins avancés. Comme suite à la décision du Conseil de mai 2022, tous les projets et activités en lien avec les programmes seront financés par des ressources spécialement mobilisées pour les projets. Le solde non utilisé du budget de base alloué pour 2023 est estimé à 500 149 dollars. À sa sixième session, le Conseil a décidé que les fonds non dépensés et les économies réalisées sur le budget et le programme de travail pour 2022 seraient conservés dans le fonds d'affectation spéciale en tant que réserve et fonds pour imprévus au lieu d'être utilisés pour couvrir les dépenses liées aux opérations et programmes de l'année suivante, comme c'était le cas jusqu'à présent. La réserve et le fonds pour imprévus détenus dans le fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 2 309 195 dollars. Toutefois, compte tenu du montant raisonnable des fonds disponibles en tant que réserve, il est proposé que les fonds non utilisés du budget 2023 soient utilisés pour soutenir les opérations et l'exécution des projets en 2024. Alors que les travaux sur les projets pilotes lancés en 2023 s'intensifient, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider le nouveau Directeur général ou la nouvelle Directrice générale à mobiliser des ressources et à maintenir les réformes et l'élan pris pour ce qui est de la conception et de l'exécution des projets ayant démarré en 2023.

26. Le pays hôte continuera d'apporter un appui en nature, en mettant à disposition des bureaux et en fournissant tous les services liés à la gestion des installations (sécurité, nettoyage, entretien et services collectifs de distribution) sans coût pour la Banque.

27. Le montant total des ressources demandées pour 2024 est estimé à 2 200 149 dollars et permettrait de couvrir les coûts associés à l'appui au Conseil

d'administration, à la direction exécutive et à l'administration, à l'appui opérationnel et au programme de travail, ainsi que les dépenses d'appui aux programmes (soit 13 %) (voir tableau 2). Les dépenses se répartissent comme suit : appui au Conseil (3,2 %), direction exécutive et administration et appui opérationnel (23,2 %) et programme de travail (73,6 %). Comme suite aux recommandations du Conseil, des efforts ont été déployés pour que les dépenses de fonctionnement ne dépassent pas 20 % du budget annuel total. La Banque est heureuse d'informer le Conseil que les dépenses de fonctionnement sont passées de 43,4 % en 2023 à 23,2 % du budget annuel total pour 2024. Ce résultat est dû en partie aux réformes récentes qui ont permis de rationaliser les ressources allouées à la direction exécutive et à l'administration.

28. On trouvera dans le tableau 4 la variation des ressources nécessaires par objet de dépenses de 2023 à 2024. Le montant total des ressources demandées pour 2024 s'élève à 2 200 149 dollars, soit un montant supérieur (29,4 %) au montant total des ressources demandées dans le budget pour 2023 (1 699 857 dollars). Comme indiqué ci-dessus, cette augmentation résulte de la reprogrammation du solde non utilisé de 2023 (dépenses de personnel, voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et services contractuels) et du remboursement de l'ancien prestataire de services (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) : on a reçu 146 761,42 dollars et on attend 55 779 dollars.

Tableau 1

État des contributions

(En dollars des États-Unis)

Solde au 1^{er} janvier 2022	2 691 598
Contributions volontaires reçues en 2022	1 775 000
Intérêts créditeurs (2022)	34 378
Total partiel	4 500 976
Dépenses engagées en 2022	(2 167 749)
Total partiel	(2 167 749)
Solde au 1^{er} janvier 2023	2 333 227
Contributions volontaires reçues en 2023	1 900 000
Intérêts créditeurs (janvier-septembre 2023)	51 538
Contributions volontaires attendues	–
Total partiel	4 284 765
Dépenses (janvier-septembre 2023) ^a	(723 096)
Dépenses prévues (septembre-décembre 2023) ^b	(752 325)
Total partiel	(1 475 421)
Solde escompté au 31 décembre 2023	2 809 344

^a Les dépenses engagées au titre d'activités de projet financées par des contributions affectées s'élèvent à 151 838 dollars (sur 723 096 dollars).

^b Les dépenses prévues au quatrième trimestre 2023 au titre des activités de projet financées par des contributions affectées s'élèvent à 157 099 dollars (sur 752 325 dollars).

Tableau 2
Ressources financières, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (prévisions révisées)</i>	<i>Variation</i>
Appui au Conseil d'administration	34 745	50 728	61 793	81 793	20 000
Direction exécutive et administration et appui opérationnel	754 428	652 603	452 447	492 447	40 000
Programme de travail	1 163 754	800 967	1 432 796	1 432 796	–
Total partiel	1 952 927	1 504 298	1 947 035	2 007 035	60 000
Dépenses d'appui aux programmes	214 822	195 559	253 115	260 915	7 800
Total	2 167 749	1 699 857	2 200 149	2 267 949	67 800

Tableau 3
Postes

<i>Composante</i>	<i>2022 (effectif approuvé)</i>	<i>2023 (effectif approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	4	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8	5	5
Total	18	9	11

Tableau 4
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (prévisions révisées)</i>	<i>Variation</i>
Traitements et autres dépenses de personnel					
Personnel recruté sur le plan international	1 303 382	816 805	758 061	758 061	–
Personnel local	146 051	179 765	413 732	413 732	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			–		
Consultants et experts	41 636	205 000	220 000	220 000	–
Total partiel	1 491 069	1 201 570	1 391 793	1 391 793	–
Dépenses de représentation	–	4 200	–	–	–
Voyages					
Voyages de membres du Conseil d'administration	30 051	45 328	58 163	78 163	20 000
Voyages du personnel	57 783	79 500	206 664	216 664	10 000

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (prévisions révisées)</i>	<i>Variation</i>
Voyages des participants aux réunions et ateliers	7 438	–	20 000	20 000	–
Voyages des consultants, animateurs et invités	7 590	–	–	–	–
Total partiel	102 862	124 828	284 827	314 827	–
Subventions et bourses	295 000	–	–	–	–
Services contractuels	48 367	51 200	77 630	107 630	30 000
Matériel et véhicules	1 430	1 500	55 400	55 400	–
Fournitures	413	2 500	18 500	18 500	–
Frais généraux de fonctionnement	13 786	118 500	118 885	118 885	–
Total partiel	1 952 927	1 504 298	1 947 035	2 007 035	60 000
Dépenses d'appui aux programmes	214 822	195 559	253 115	260 915	7 800
Total	2 167 749	1 699 857	2 200 149	2 267 949	67 800

A. Appui au Conseil d'administration

29. On trouvera dans le tableau 5 les ressources pour l'appui au Conseil d'administration.

Tableau 5

Ressources nécessaires : appui au Conseil d'administration

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>Prévisions révisées pour 2024</i>	<i>Variation</i>
Voyages	30 051	45 328	58 163	78 163	20 000
Dépenses de représentation	–	4 200	–	–	–
Services contractuels	4 693	1 200	3 630	3 630	–
Total	34 745	50 728	61 793	81 793	20 000

30. Le montant de 61 793 dollars, qui reste stable, permettra de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil d'administration (58 163 dollars) et les services contractuels liés à la préparation des locaux dans lesquels se tiendront les sessions du Conseil (3 630 dollars). En raison d'une révision du taux de l'indemnité journalière de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée, les frais de voyage des membres du Conseil devraient augmenter de 28 % dans le budget 2024. De plus, l'augmentation du niveau général des prix devrait entraîner une hausse de 203 % du coût total des services contractuels. Comme convenu à sa sixième session (mai 2022), le Conseil se réunira deux fois par an : il tiendra une réunion annuelle en personne pour examiner et approuver le budget et le programme de travail pour l'année suivante, et une courte réunion virtuelle en milieu d'année pour examiner les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail annuel.

B. Direction exécutive et administration et appui opérationnel

31. Sous la direction du Conseil d'administration, le (la) Directeur(trice) général(e) de la Banque de technologies détermine les grandes lignes de l'action des services organiques et de la gestion et veille à la bonne exécution du programme de travail annuel et du plan stratégique approuvés par le Conseil.

32. Les responsabilités essentielles de la direction exécutive, de l'administration et du service d'appui opérationnel sont, entre autres, les suivantes :

- a) Définir une vision et une orientation stratégique ;
- b) Assurer une gestion rationnelle et fournir des directives opérationnelles ;
- c) Assurer la coordination organisationnelle pour garantir la cohérence, l'harmonisation et l'utilisation efficace des ressources ;
- d) Gérer les relations extérieures et la représentation vis-à-vis des États Membres, y compris le gouvernement hôte et les médias ;
- e) Orienter les efforts de mobilisation de ressources et les relations avec le Conseil ;
- f) Superviser la gestion des activités menées par la Banque ;
- g) Formuler et exécuter le programme de travail de fond de la Banque en hiérarchisant les tâches prioritaires et en allouant les ressources nécessaires, en consultant le Conseil, aux fins de la réalisation de tous les produits dans les délais impartis.

33. À la fin de l'année 2020, à la suite de consultations avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, la Banque de technologies a retenu l'Office des Nations Unies à Genève parmi les prestataires de services. Début 2021, la Banque et l'Office ont signé un mémorandum d'accord type, qui comprend une liste des services accessibles à tous les clients de l'Office et le barème des prix standard. Les coûts sont facturés à la Banque tous les trimestres, les montants étant calculés en multipliant le nombre de transactions effectuées au bénéfice de la Banque par les prix standard. L'Office a fourni à la Banque des services liés au recrutement, à la paie, à la comptabilité, au budget et aux voyages. Les coûts dépendent du nombre de transactions, qui varient en fonction des besoins. Toutefois, il est souhaitable qu'à long terme, la Banque se dote de capacités internes pour être en mesure d'assurer certains des services susceptibles d'être fournis en interne au lieu de rester dépendante de l'Office. La Banque a commencé à renforcer ses capacités en matière d'administration et de comptabilité générale et poursuivra sur cette voie en 2024.

34. À l'Organisation des Nations Unies, le (la) chef de l'entité est généralement assisté(e) par une équipe de direction qui l'aide à exécuter ses tâches courantes et appuie la direction. Toutefois, compte tenu de la petite taille de la Banque de technologies, le (la) Directeur(trice) général(e) sera assisté(e) d'un(e) agent(e) des services généraux.

35. On trouvera dans le tableau 6 les ressources nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui opérationnel.

Tableau 6
Ressources nécessaires : direction exécutive et administration et appui opérationnel

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (prévisions révisées)</i>	<i>Variation</i>
Traitements et autres dépenses de personnel					
Personnel recruté sur le plan international	579 610	525 603	163 959	163 959	–
Personnel local	83 760	–	189 408	189 408	–
Consultants et experts	41 636	–	–	–	–
Total partiel	705 006	525 603	353 368	353 368	–
Dépenses de fonctionnements					
Voyages du personnel	44 554	4 500	6 664	16 664	10 000
Services contractuels	610	–	–	30 000	30 000
Matériel et véhicules	1 430	1 500	10 750	10 750	–
Fournitures	413	2 500	3 500	3 500	–
Frais généraux de fonctionnement	2 415	118 500	78 165	78 165	–
Total partiel	49 422	127 000	99 079	129 079	40 000
Total	754 428	652 603	452 447	492 447	40 000

1. Traitements et autres dépenses de personnel

36. Le montant des ressources demandées s'élève à 353 368 dollars (soit une diminution de 172 235 dollars) ; il permettra de financer cinq postes au titre de la composante Direction exécutive et administration, et se décompose comme suit : un poste de Directeur(trice) général(e) (D-2) (50 %) ; un poste de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan local, classe C) ; un poste d'assistant(e) de secrétariat (G-5) ; un poste d'assistant(e) (budget et finances) (G-5) ; un poste d'assistant(e) chargé(e) de l'informatique et des communications (G-5). Compte tenu de la nature transversale des attributions du (de la) Directeur(trice) général(e), le coût du poste est réparti de manière égale entre la composante direction exécutive et administration et appui opérationnel d'une part et le programme de travail d'autre part. Par conséquent, le budget du personnel pour 2024 est inférieur de 33 % au budget approuvé pour 2023. En raison de la transformation du poste d'agent(e) administratif(ve) en poste soumis à recrutement local, le coût de ce poste est moins important qu'en 2023. En 2024, le coût sera alloué au titre du personnel local et viendra s'ajouter au coût du personnel des services généraux. Compte tenu de l'exigence de séparation des tâches au titre du contrôle interne, le ou la fonctionnaire d'administration sera assisté(e) d'un ou d'une assistant(e) de secrétariat. Toutefois, cette personne ne consacra que 50 % de son temps de travail à des tâches administratives, les 50 % restants étant alloués à l'appui du (de la) Directeur(trice) général(e). La section de l'administration bénéficiera du soutien d'un(e) assistant(e) (budget et finances). Pour financer ce poste, on utilisera les remboursements obtenus auprès de l'ancien prestataire de services, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Compte tenu de l'expansion de ses activités opérationnelles, il est essentiel que la Banque de technologies étoffe la

capacité qui permettra d'exécuter en interne des services qui sont actuellement fournis par l'Office des Nations Unies à Genève. Le BSCI a encouragé la Banque à renforcer ses capacités en matière d'informatique et de communications, compte tenu de l'importance cruciale que revêtent les technologies numériques et la sécurité des données. De plus, les clients internes ayant des besoins importants d'assistance aux utilisateurs, un poste d'assistant(e) aux technologies de l'information et des communications (G-5) a été inclus dans le budget pour 2024.

2. Dépenses de fonctionnement

37. Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèveront à 99 079 dollars et comprendront deux volets principaux. Le premier concerne les frais de voyage, d'équipement, de traduction, de services et de licences informatiques, d'accueil et de fournitures. En 2024, le montant des ressources correspondant à ces postes s'élèvera à 59 079 dollars, soit une hausse de 26 % par rapport au budget révisé de 2023 (47 000 dollars), qui est imputable aux formations prévues pour améliorer les capacités du personnel, au remplacement des équipements qui deviendront obsolètes en 2024 et à la mise à niveau des licences de logiciels. Le second volet rassemble les coûts directs qui couvrent les dépenses liées aux prestataires de services, estimées à 40 000 dollars.

V. Programme de travail

A. Recherche, analyse, évaluation des besoins technologiques et services consultatifs

1. Contexte et justification

38. La science, la technologie et l'innovation sont essentielles à la transformation socioéconomique des pays les moins avancés et à leur développement durable. Ces pays sont handicapés par des capacités insuffisantes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et en matière d'absorption et d'adaptation, et accusent un retard considérable par rapport aux économies émergentes et avancées.

39. Grâce au renforcement de ses capacités de recherche et d'analyse, la Banque de technologies disposera de données améliorées et d'une direction mieux éclairée sur les questions importantes qui se posent en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, ces efforts aboutiront à un processus systémique de détection des problèmes de développement auxquels se heurtent ces pays, et de recensement et recommandation des technologies les mieux adaptées à leur situation.

40. Comme indiqué précédemment, les évaluations des besoins technologiques par pays continueront à servir de base à l'élaboration des programmes de transfert de technologies et de renforcement des capacités qui seront exécutés par la Banque de technologies en faveur des pays les moins avancés.

41. Compte tenu des leçons et des recommandations tirées des évaluations des besoins technologiques entamées et achevées à cette date, la Banque de technologies a lancé en 2023 la mise en œuvre d'un cadre et d'une méthode révisés pour les évaluations, afin que celles-ci deviennent l'un de ses produits phares et apportent des informations et des recommandations de fond aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement. Contrairement aux pratiques antérieures, la Banque de technologies s'appuiera aussi davantage sur des consultants locaux pour s'assurer que des consultations approfondies des parties prenantes sont menées afin d'éclairer l'évaluation des besoins technologiques, et le recours à des consultants internationaux

sera limité et axé sur l'élaboration d'un cadre conceptuel solide, d'une analyse des résultats et de recommandations renforcées.

42. En 2024, la Banque de technologies lancera quatre nouvelles évaluations technologiques, en fonction des demandes des pays, et achèvera les évaluations commencées en 2021 ou 2022 qui n'avaient pas été terminées pour diverses raisons, notamment l'impossibilité de procéder à des recherches consultatives et participatives adéquates. On trouvera ci-dessous des informations sur les pays dans lesquels des évaluations des besoins technologiques ont déjà démarré.

43. La Banque de technologies continuera à chercher des partenariats avec d'autres organisations internationales et partenaires de développement qui pourraient être disposés à financer des évaluations des besoins technologiques. Pourraient figurer au nombre des partenaires, par exemple, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Communauté de développement de l'Afrique australe. De plus, elle renforcera les partenariats existants avec le Commonwealth et l'Autorité internationale des fonds marins, qui coparrainent des évaluations des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés.

44. Pour renforcer son mandat de plaidoyer, la Banque de technologies a aussi lancé en 2022 le blog *LDC Insight*, une plateforme de partage d'idées et de réflexions sur les questions de politique d'actualité et les dernières évolutions dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les 46 pays les moins avancés. En 2024, elle continuera de rédiger des articles de blog et de rechercher des contributions externes auprès d'experts et d'acteurs compétents.

45. Dans le cadre de son programme de réforme, la Banque de technologies a cherché à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés via ses activités, dont l'exécution du programme d'action annuel, et des enseignements tirés. Il s'agit de créer un système exhaustif, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des produits, des résultats et des incidences. Il n'a pas été possible de mettre en place un tel mécanisme à ce jour, notamment en raison de la nécessité de mener à bien certaines réformes essentielles telles que la réorganisation de l'organe et le recrutement de personnel supplémentaire. Toutefois, les progrès réalisés en matière de recrutement du personnel en 2023 permettront d'avancer dans la réalisation de cet objectif en 2024. À terme, on cherche à créer un service consacré au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage et à élaborer une stratégie globale en la matière.

2. Correspondance avec le plan stratégique révisé de la Banque de technologies pour la période 2022-2024

46. Le programme de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques est directement lié au résultat 1 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024, au titre des produits 1.1 (analyses de la science, de la technologie et de l'innovation fondées sur des données probantes et des politiques et destinées à éclairer le développement technologique) et 1.2 (évaluations des besoins technologiques).

3. Objectifs

47. L'objectif principal du programme de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques est d'appuyer le développement technologique durable dans les pays les moins avancés grâce à des interventions fondées sur des données probantes et des activités de plaidoyer stratégique reposant sur des recherches et analyses rigoureuses et la conduite d'évaluations ciblées et pragmatiques des besoins

technologiques des pays les moins avancés. Le programme génère des supports de connaissances afin de donner des informations essentielles sur la situation technologique et les besoins technologiques prioritaires, pour orienter les pays les moins avancés et la Banque de technologies. Ce programme vise plus précisément à :

a) Cerner les questions importantes et émergentes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation tout en analysant leurs incidences sur les pays les moins avancés, afin de permettre à la Banque de jouer son rôle de défense des intérêts de ces pays dans lesdits domaines ;

b) Définir les principaux domaines d'intérêt et les solutions technologiques que chaque pays peut inclure dans sa stratégie nationale de développement afin d'accélérer les efforts de mise en œuvre des plans nationaux de développement et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable connexes ;

c) Favoriser le recensement des besoins en matière de transfert de technologie et faciliter l'élaboration et la conception de projets ciblés ;

d) Aider les partenaires de développement, les entreprises et les innovateurs, ainsi que toutes les parties prenantes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, à mettre au jour et au point des technologies qui répondent aux besoins des pays les moins avancés.

4. Principales activités

48. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Préparer des notes d'information et des articles de blog sur l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et les principales questions qui intéressent les pays les moins avancés, et promouvoir la diffusion des conclusions ;

b) Procéder à des évaluations des besoins technologiques au moyen de processus consultatifs menés au niveau national et en bénéficiant des contributions d'experts locaux et internationaux qui connaissent parfaitement le processus de développement technologique, les défis et les besoins d'un pays ;

c) Élaborer des notes d'information pour certains des pays les moins avancés en résumant les conclusions de l'évaluation des besoins technologiques ;

d) Créer une base de données et y saisir les technologies jugées prioritaires par les pays les moins avancés dans certains secteurs ;

e) Assurer la liaison avec d'autres domaines d'activités figurant dans le programme afin de partager les résultats des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques, de discuter des domaines prioritaires mis au jour et de contribuer au développement des projets.

5. Réalisations escomptées

49. Les réalisations escomptées en 2024 au titre du programme sont les suivantes :

a) Achèvement et validation de quatre évaluations des besoins technologiques ;

b) Publication de quatre notes d'information axées sur la politique, portant sur les questions importantes qui se posent en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés ;

c) Organisation d'un dialogue entre les gouvernements et les parties prenantes intervenant dans le domaine de la science, de la technologie et de

l'innovation, dans le cadre du suivi des rapports de recherche ou d'évaluation des besoins technologiques.

6. Indicateurs de succès

50. En 2024, les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

- a) Le nombre d'évaluations des besoins technologiques réalisées ;
- b) Le nombre de séances de dialogue sur la science, la technologie et l'innovation tenues en présence de responsables politiques et d'autres parties prenantes ;
- c) Le nombre et le type de technologies qui seront adoptées, adaptées et déployées à titre prioritaire.

7. Pays concernés

51. Les pays les moins avancés sont de plus en plus demandeurs d'évaluations des besoins technologiques et l'intérêt des partenaires de développement va croissant. Ces dernières années, on a insisté sur la quantité d'évaluations des besoins technologiques réalisées, mais depuis la récente réforme, l'accent a été mis sur la qualité, l'utilité et l'efficacité des évaluations réalisées. Entre 2019 et 2021, plus de 24 évaluations ont été lancées sans que les capacités internes soient suffisantes pour les mener à bien : par conséquent, de nombreuses évaluations ont été suspendues ou n'ont pas été achevées. En tirant les leçons de cette expérience, une plus grande importance sera accordée à l'élaboration de rapports qui apportent une valeur ajoutée et aident les pays les moins avancés à repérer les technologies dont ils ont besoin pour résoudre les problèmes dans les domaines prioritaires.

B. Repérage des technologies, conception de projets et transfert de technologies

1. Contexte et justification

52. La science, la technologie et l'innovation sont les piliers du développement durable. Malheureusement, les pays les moins avancés manquent de capacités dans ce domaine et le fossé technologique entre eux et le reste du monde est profond. La technologie est inaccessible aux pays les moins développés, et ce, pour de nombreuses raisons. La principale est liée à leur manque de capacité d'absorption, qui résulte d'un manque de ressources internes, d'une infrastructure de base inadéquate, d'un manque d'investissement dans le capital humain, de structures incitatives insuffisantes et de faiblesses institutionnelles et politiques. Dans sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale a réaffirmé, tout comme la Charte de la Banque de technologies, l'importance de favoriser et de faciliter la mise au jour et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies.

53. À la lumière des résultats des travaux de recherche et d'analyse, et des résultats de l'évaluation des besoins technologiques axée sur la demande, la Banque de technologies poursuivra le recensement des technologies dont les pays les moins avancés ont besoin et l'élaboration de projets susceptibles d'être financés, en collaboration avec des fournisseurs de technologies, des bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, afin de nouer des partenariats, de mobiliser des ressources et d'exécuter des projets.

2. Correspondance avec le plan stratégique révisé de la Banque de technologies pour la période 2022-2024

54. Le domaine programmatique du repérage des technologies, de la conception de projets et du transfert de technologies est directement lié au résultat 2 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024, au titre du résultat 2.1 (conception et développement de projets révisés pour le transfert de technologies par le biais d'une mise en relation des besoins et des solutions).

3. Objectifs

55. L'objectif principal du programme est d'aider les pays les moins avancés à accéder aux technologies appropriées disponibles ailleurs et à les déployer en concevant des projets destinés à faciliter le transfert de technologies appropriées et de savoir-faire selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues. Le programme vise plus précisément à :

- a) Lancer et mener à bien l'élaboration de propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes afin de favoriser un transfert de technologies efficace ;
- b) Procéder à une veille technologique afin de repérer les fournisseurs de technologies appropriées, correspondant aux besoins des pays les moins avancés, comme suite aux évaluations des besoins technologiques ;
- c) Recenser les partenaires potentiels et obtenir des engagements aux fins de l'exécution des projets élaborés.

4. Principales activités

56. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Recenser des technologies adaptées aux résultats des travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques qui sont considérés comme pertinents, appropriés et applicables aux pays les moins avancés ;
- b) Recenser des pays bénéficiaires potentiels, en se fondant sur les résultats de la recherche, de l'analyse et des évaluations des besoins technologiques, et en consultant les pays les moins avancés bénéficiaires potentiels ;
- c) Obtenir des manifestations d'intérêt des pays les moins avancés et évaluer la capacité des pays bénéficiaires potentiels de mettre en œuvre les technologies transférées ;
- d) Élaborer des propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes et d'autres domaines d'activité de la Banque de technologies ;
- e) Recenser les fournisseurs de technologies appropriées et s'assurer de l'engagement des partenaires ;
- f) Procéder à une évaluation de la procédure de contrôle préalable des risques et de la viabilité du projet ;
- g) Élaborer des indicateurs clés de performance pour guider le suivi et l'évaluation des retombées des projets.

5. Réalisations escomptées

57. Les réalisations escomptées en 2024 au titre du programme sont les suivantes :

- a) Formulation de projets de transfert de technologies sur la base d'évaluations des besoins technologiques récemment réalisées et en consultation avec les pays bénéficiaires ;

b) Poursuite de l'amélioration de la méthodologie de conception des projets et de mise au jour des technologies, en s'inspirant des projets de transfert de technologies mis en œuvre à ce jour.

6. Indicateurs de succès

58. En 2024, les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Le nombre de nouvelles propositions de projet préparées sur la base d'évaluations des besoins technologiques réalisées ;

b) Le nombre de nouveaux projets conçus et prêts à être exécutés ;

c) Les commentaires formulés par les pays bénéficiaires quant à l'utilité et à l'adéquation des projets et des technologies mis au jour.

7. Pays concernés

59. Les services prévus dans le cadre du domaine programmatique seront offerts à l'ensemble des pays les moins avancés. Toutefois, la Banque de technologies s'efforcera de donner la priorité à la conception et au développement de projets de transfert de technologies dans les pays les moins avancés dans lesquels une évaluation des besoins technologiques a été réalisée. D'autres pays les moins avancés peuvent être pris en compte comme suite aux demandes présentées par des gouvernements.

C. Renforcement des capacités, durabilité et transposition à plus grande échelle

1. Contexte et justification

60. En raison de structures d'incitation inadéquates et de faiblesses institutionnelles et politiques, la technologie est souvent inaccessible aux pays les moins avancés. Comblers les fossés en matière de technologie et de connaissances est une condition nécessaire à l'accélération de la convergence des niveaux de croissance, de revenu et de productivité, et donc à l'appui au développement.

61. Le transfert de technologies n'est pas, en soi, suffisant pour encourager un développement technologique. L'utilisation et le déploiement efficaces des technologies acquises, ainsi que leur absorption et leur mise à l'échelle, dépendront du niveau de développement des capacités des pays en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que de l'environnement politique et réglementaire qui soutient le système connexe. Il importe donc que le soutien apporté par la Banque ne se limite pas à recenser et à déployer des technologies, mais qu'il consiste également à créer – en partenariat avec des partenaires nationaux et internationaux clés – un environnement propice au renforcement des capacités technologiques locales par l'apprentissage, l'absorption, la mise à l'échelle et l'amélioration des capacités d'innovation, y compris l'utilisation efficace des technologies autochtones.

62. L'un des principaux mandats de la Banque de technologies est d'aider les pays les moins avancés à combler les écarts en facilitant leur accès aux technologies appropriées et en renforçant leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, en leur donnant les moyens de repérer, d'absorber, de mettre au point, d'intégrer et de déployer plus largement des technologies et innovations.

63. En 2022, la Banque de technologies a mis à l'essai un nouveau modèle de conception de projets de transfert de technologies, comme suite aux recommandations issues de l'examen fonctionnel, en s'appuyant sur les besoins technologiques recensés

dans les évaluations des besoins technologiques et en tenant compte des enjeux de développement mentionnés dans les stratégies nationales de développement. En conséquence, plusieurs projets propres à un pays ont été élaborés aux fins d'une mise en œuvre pilote en 2023 dans les quatre domaines thématiques recensés ci-dessus (à savoir les soins de santé, l'environnement et la résilience, l'agriculture et les systèmes alimentaires, et le développement des compétences numériques). En 2024, la Banque s'emploiera à faire progresser l'exécution des projets pilotes lancés en 2023 et étudiera la reproduction de ces modèles dans d'autres pays parmi les moins avancés, une fois la validation de principe obtenue, à condition qu'un financement extrabudgétaire soit disponible. Les projets pilotes comprennent la création d'un Technology Makers Lab (« laboratoire technologique ») au Niger, un projet de gestion après récolte déployé en Gambie et un projet de construction d'habitations en terre battue au Mozambique. De plus, en 2024, la Banque continuera à mettre en œuvre le programme Hear, Listen and Speak (« entendre, écouter et parler ») au Bhoutan.

64. Le programme Hear, Listen and Speak est destiné à tous les enfants bhoutanais ; son exécution a débuté en 2021 et il vise à renforcer le parcours de soins auriculaires dans le pays, du dépistage à la rééducation et à la prise en charge de la perte auditive et des troubles de l'audition chez les enfants. Cette initiative est menée en collaboration avec Medtronic Labs et MED-EL, dans le cadre du programme de partenariat public-privé avec l'Agence autrichienne pour le développement. La phase III du programme est actuellement déployée : plus de 53 000 enfants ont été dépistés et plus de 1 000 ont été traités dans neuf districts.

65. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont des éléments clés du programme ; à ce jour, 250 coordonnateurs de la santé scolaire ont été formés au dépistage des troubles auditifs dans les écoles, et 20 audiologistes et oto-rhino-laryngologistes ont appris à utiliser des équipements audiologiques et des dispositifs de dépistage intégrant les dernières technologies, qui ont été fournis au Bhoutan dans le cadre du projet. Le programme a reçu un don de 400 appareils auditifs de la Fondation Hear the World, qui assurera également le renforcement des capacités des audiologistes et des techniciens locaux aux fins de l'ajustement des appareils auditifs. Dans le cadre du programme, MED-EL, une entreprise multinationale de technologie médicale, proposera des séances de réadaptation aux familles et fournira du matériel d'audiologie et de diagnostic à deux hôpitaux régionaux.

66. De plus, elle renforcera les capacités chirurgicales locales : des chirurgiens mentors organiseront des ateliers pratiques et aideront les participants locaux à se familiariser avec un large éventail de techniques chirurgicales permettant de pratiquer des opérations de base et de pointe de l'oreille. En 2024, la Banque de technologies et d'autres partenaires du programme mettront à disposition des ressources afin de renforcer le programme et de l'étendre, dans le but de le porter à l'échelle nationale et de dépister tous les enfants âgés de 0 à 14 ans dans le pays. Elle apportera aussi son soutien au laboratoire de prise d'empreinte de l'oreille afin d'en assurer le bon fonctionnement. Le laboratoire a été créé en août 2022. En 2024, les partenaires du programme se prépareront aussi à la phase IV en axant leurs activités sur le plaidoyer et sur la durabilité du programme par l'inclusion du dépistage et du traitement dans le processus de planification nationale du Royaume du Bhoutan.

67. Trois leçons importantes ont été tirées de l'exécution du projet pilote Hear, Listen and Speak.

68. Tout d'abord, il a été prouvé que pour obtenir des effets positifs au niveau national, ce n'est pas toujours la taille du projet qui importe le plus mais le fait d'adopter une approche stratégique et ciblée de l'élaboration et de l'exécution du projet. Le projet pilote déployé au Bhoutan a été sélectionné avec soin pour ouvrir la voie à la création d'un service de soins de santé dont le pays manquait mais dont il

avait grandement besoin, comme l'indiquait le taux élevé de renvoi de patients vers les services médicaux à l'issue du dépistage. Il est donc essentiel d'adopter une approche stratégique et sélective lors du recensement des technologies et de l'élaboration des projets.

69. Ensuite, le projet a montré une nouvelle fois qu'il importait de lier le transfert de technologies au renforcement des capacités au niveau national. Grâce à la formation de techniciens en oto-rhino-laryngologie et de coordonnateurs de la santé scolaire ainsi que la création de laboratoires de prise d'empreinte de l'oreille, le Bhoutan pourra localiser et entretenir les capacités de dépistage et renforcer le parcours de soins auriculaires dans le pays.

70. Enfin, l'expérience tirée du projet mené au Bhoutan a démontré de façon éclatante que l'établissement de partenariats avec des acteurs clés (dont le secteur privé), qui possèdent l'expertise et les ressources dont les pays les moins avancés ont besoin, peut changer la donne. Dans ce cas, la Banque de technologies a joué un rôle de facilitation et de mobilisation des partenaires capables d'apporter un soutien, y compris en nature, qui peut apporter une contribution significative pour les pays les moins avancés.

71. Le projet Technology Makers Lab a été développé en partenariat avec l'Agence turque de coopération et de coordination, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc et le Ministère de l'industrie et des technologies de la Türkiye, et piloté au Niger avec l'Agence nationale pour la société de l'information de la présidence du Niger. Le Technology Makers Lab vise à consolider les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes et à les préparer à la diffusion et à l'adoption des technologies de pointe. Le projet ciblera les élèves du secondaire, en les exposant aux technologies numériques et émergentes lors d'ateliers et de formations sur la robotique et le codage, la conception et la production, la science des matériaux, les nanotechnologies, la robotique de pointe, les technologies logicielles et la cybersécurité. En 2022, la Banque a noué des partenariats avec des parties prenantes essentielles et coordonné les premières phases, y compris pour ce qui est de faire progresser les activités de mobilisation de ressources.

72. Le projet pilote a été lancé avec succès en mai 2023 à l'occasion d'une formation des formateurs en Türkiye. En juillet 2023, avec le soutien du Gouvernement nigérien, la Banque africaine de développement a accepté d'accorder un financement de 5 190 000 dollars. Malheureusement, en raison du coup d'État au Niger, le versement des fonds a été suspendu jusqu'à ce que la situation politique se stabilise. La Banque de technologies reprendra l'exécution du projet dès que possible. En 2023, le Gouvernement togolais a demandé à la Banque de mettre en place un Technology Makers Lab : depuis, elle collabore activement avec le Gouvernement et les principaux partenaires pour mobiliser des ressources et préparer la mise en place d'un tel laboratoire au Togo en 2024. Elle prévoit aussi de reproduire ce laboratoire dans d'autres pays les moins avancés ayant fait part de leur intérêt, à savoir le Cambodge et le Sénégal, à condition de réussir à mobiliser des ressources. Les projets devraient être lancés en 2024. La Banque propose que la contribution annuelle de 200 000 dollars versée par le Gouvernement turc pour 2024 soit allouée comme financement de départ pour le lancement du Technology Makers Lab dans deux pays supplémentaires, l'un en Afrique et l'autre en Asie.

73. Par ailleurs, la Banque de technologies a lancé un projet pilote en Gambie, l'un des pays où elle a procédé à une évaluation des besoins technologiques. Le projet de gestion des pertes après récolte sera exécuté en collaboration avec le Ministère de l'éducation supérieure, de la recherche, de la science et de la technologie de la Gambie. L'objectif principal du projet est de transférer les technologies et le savoir-faire technique qui permettront à la Gambie de réduire ou de prévenir les pertes après

récolte de noix de cajou, qui sont un produit d'exportation important pour le pays. Les résultats de l'évaluation des besoins technologiques conduite en Gambie montrent qu'en moyenne, le pays perd chaque année 30 à 40 % des noix de cajou récoltées.

74. La cause principale des pertes après récolte est le manque de technologies appropriées et de savoir-faire technique en lien avec le séchage, la conservation et la transformation des noix de cajou. L'ampleur de la perte est considérable pour un petit pays qui dépend des noix de cajou pour ses revenus et ses recettes en devises. Les technologies et le savoir-faire technique transférés dans le cadre du projet devraient contribuer à réduire les pertes après récolte et aider les entreprises locales à transformer les noix de cajou et à y ajouter de la valeur avant de les exporter. Le projet en est aux premières étapes d'exécution, en collaboration avec l'Institut de l'alimentation de Türkiye, qui fournira un appui technique en nature tandis que la Banque de technologies mobilisera des ressources et coordonnera la mise en œuvre du projet. Pour donner le coup d'envoi au projet, la Banque lui a alloué un financement de démarrage de 100 000 dollars, tirés de la contribution de 200 000 dollars du Gouvernement turc pour 2023. En 2024, elle poursuivra l'exécution du projet en intensifiant la mobilisation de ressources et en collaborant étroitement avec l'Institut de l'alimentation de Türkiye et les institutions spécialisées d'autres pays susceptibles d'apporter à la Gambie les technologies utiles et appropriées.

75. Le projet pilote de construction d'habitations en terre battue a été développé en partenariat avec l'Université de Sakarya et l'Université de Düzce en Türkiye, avec le soutien financier et l'assistance technique du Conseil de la recherche scientifique et technique turc et de l'Agence turque de coopération et de coordination. En 2024, dans le cadre du projet, on mettra au point un prototype d'habitation durable, abordable et résistante en utilisant des matériaux de construction en terre disponibles localement et stabilisés dans la région du Mozambique sélectionnée pour le projet pilote. L'objectif principal du projet est de tirer parti du transfert de technologies pour améliorer l'accès à des logements durables, abordables et résilients au Mozambique. La Banque de technologies remercie les deux universités d'avoir accepté de partager les technologies qu'elles ont mises au point pour la construction de logements peu coûteux et résistants en Türkiye. Ces dernières années, le Mozambique a souffert d'ouragans et d'inondations : la recherche de solutions permettant de construire des habitations solides et résistantes est donc devenue une priorité nationale. Pour donner le coup d'envoi au projet, la Banque lui a alloué un financement de démarrage de 100 000 dollars, tirés de la contribution de 200 000 dollars du Gouvernement turc pour 2023.

76. Dans un premier temps, des ingénieurs de la construction du Mozambique seront sélectionnés et formés à l'Université de Sakarya et à l'Université de Düzce, tandis que des recherches seront menées sur la qualité du sol et des autres matériaux disponibles dans le pays. Après la saison des pluies, des ingénieurs des deux universités dispenseront de nouvelles formations au Mozambique tout en travaillant à la construction du prototype avec les ingénieurs mozambicains formés. Ainsi, les connaissances et techniques seront transférées directement et des capacités locales seront développées aux fins de la construction de maisons peu coûteuses et résistantes. Les principaux bénéficiaires du projet sont le secteur public (le Ministère du logement principalement), le secteur privé (et en particulier les entreprises du secteur de la construction), les chercheurs du pays et les populations locales dans leur ensemble. En 2024, la Banque de technologies intensifiera les efforts déployés pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution complète du projet et à l'avancement de la construction d'habitations en terre battue au Mozambique.

77. En 2023, la Banque de technologies et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ont élaboré un projet visant à soutenir les scientifiques de quatre des pays les moins avancés, en les dotant des connaissances nécessaires pour isoler, classer et utiliser des bactéries favorisant la croissance des plantes dans la culture du sorgho. L'objectif est d'aider les agriculteurs locaux à utiliser efficacement des probiotiques pour améliorer le rendement de la production de sorgho. Le projet soutiendra le développement de liens avec le secteur industriel et la production locale de biofertilisants à faible coût, le transfert de technologies utiles et l'apport d'un appui scientifique, l'objectif étant d'intensifier la production. En 2024, la Banque de technologies et le Centre s'emploieront conjointement à cerner les possibilités de mobilisation de ressources pour l'exécution du projet.

78. De par leur indépendance et leurs compétences, les académies des sciences sont des institutions uniques en leur genre qui conseillent les gouvernements en s'appuyant sur des données factuelles afin de les aider à élaborer des politiques publiques visant à relever les défis scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. À ce jour, la Banque de technologies a facilité la création d'académies des sciences dans quatre pays et soutenu huit pays dans les efforts qu'ils ont déployés pour créer et enregistrer légalement leurs académies. En 2024, la Banque continuera d'aider les académies des sciences nouvellement créées en organisant des réunions trimestrielles virtuelles, afin de mettre à disposition un réseau de dialogue entre les académies et de contribuer à consolider les travaux de ces académies dans leur pays.

79. Depuis 2020, la Banque de technologies a collaboré avec la World Eco-Design Conference et l'École internationale de design de l'Université de Zhejiang (Chine) pour aider les étudiants des pays les moins avancés à accéder à des possibilités de renforcer leurs capacités de design industriel. En 2023, 33 étudiants originaires de neuf des pays les moins avancés ont reçu des bourses complètes et rejoint le programme international de formation au design de l'Université de Zhejiang pour y entreprendre des études au niveau master. La valeur totale de ces bourses représente environ 250 000 dollars par an. En 2024, la Banque poursuivra sa collaboration avec la Conférence pour offrir aux étudiants des pays les moins avancés des occasions de renforcer leurs capacités. Elle continuera aussi de plaider en faveur d'un soutien accru au renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés en trouvant d'autres institutions et organisations internationales disposées à financer des possibilités d'apprentissage destinées aux étudiants des pays les moins avancés via des bourses d'études, par exemple.

80. En 2023, la Banque de technologies et le Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement du Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé le programme Frontier Tech Leaders afin de réduire la fracture numérique et de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en renforçant les capacités technologiques et entrepreneuriales locales dans les pays les moins avancés. Dans un premier temps, le programme ciblera les jeunes des pays les moins avancés qui étudient en Türkiye, l'objectif étant de leur donner des compétences dans l'utilisation des technologies les plus récentes. Le programme sera ensuite étendu aux jeunes des pays les moins avancés, afin de les aider à devenir des leaders en matière de technologie et à faire connaître la technologie autour d'eux. En 2024, la Banque de technologies et le Centre élargiront le programme en nouant de nouveaux partenariats avec le secteur privé, des organisations internationales, des fondations et le monde universitaire.

2. Correspondance avec le plan stratégique révisé de la Banque de technologies pour la période 2022-2024

81. Le domaine programmatique du renforcement des capacités, de la durabilité et de la transposition à plus grande échelle est directement lié au résultat 2 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024, au titre des produits 2.2 (facilitation du transfert de technologies et de savoir-faire), 2.3 (renforcement des capacités et des écosystèmes en faveur du développement technologique) et 2.4 (renforcement de l'interface science-politique).

3. Objectifs

82. L'objectif principal du programme est que les pays les moins avancés développent les capacités nécessaires pour absorber, utiliser, assimiler, appliquer et développer les technologies et le savoir-faire technique qui leur sont transférés. La durabilité des technologies transférées grâce à l'apprentissage technologique et à l'innovation au niveau local est essentielle pour que les pays les moins avancés puissent combler le fossé technologique qui les sépare du reste du monde. Ce programme vise à aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités et leurs écosystèmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation :

a) Veiller à ce que l'exécution de projets de transfert de technologies et de connaissances déterminés par la demande (dont le transfert de technologies de dépistage et d'ajustement de prothèses auditives permettant de traiter la perte d'audition chez les enfants, le Technology Makers Lab, le projet d'habitations en terre battue et le projet de gestion après récolte) entraîne un renforcement des capacités au niveau local ;

b) Renforcer les capacités des institutions et mécanismes qui peuvent faciliter le transfert de technologies et dispenser une formation ciblée dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour les jeunes, les experts et les décideurs politiques ;

c) Favoriser le transfert ou la diffusion de technologies aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux, qui pourront s'en servir pour offrir des biens et services à plus fort contenu en connaissances et à plus forte valeur ajoutée ;

d) Informer les principaux acteurs des pays les moins avancés et améliorer leurs connaissances et capacités en matière de science, de technologie et d'innovation ;

e) Favoriser la création d'entreprises et inciter les entrepreneurs et entrepreneuses du pays et de l'étranger à démarrer de nouveaux projets fondés sur l'exploitation de technologies nouvellement disponibles dans le pays.

4. Principales activités

83. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Exécuter le projet Technology Makers Lab au Niger et au Togo, et le reproduire au Cambodge, au Sénégal et éventuellement au Bhoutan ;

b) Mettre en œuvre le projet de maisons en terre battue au Mozambique ;

c) Mener à bien le projet de gestion après récolte en Gambie ;

d) Exécuter le programme Hear, Listen and Speak au Bhoutan et le reproduire dans d'autres pays parmi les moins avancés ;

e) Collaborer avec le Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement visant à mettre en œuvre le programme Frontier Tech Leaders ;

f) Collaborer avec la World Eco-Design Conference et trouver d'autres partenaires qui accorderont des bourses à des étudiants des pays les moins avancés dans le domaine du design industriel et d'autres domaines liés à la science et à la technologie ;

g) Définir les mesures et politiques qui aideront les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

5. Réalisations escomptées

84. Les réalisations escomptées en 2024 au titre du programme sont les suivantes :

a) Le Technology Makers Lab est opérationnel dans trois des pays les moins avancés ;

b) Le dépistage des troubles auditifs mené dans le cadre du programme Hear, Listen and Speak est étendu avec succès à l'ensemble des 20 districts du Bhoutan ;

c) Le renforcement des capacités visant à mettre au point des logements durables est effectué, et le prototype de logement en terre battue est construit au Mozambique ;

d) Le renforcement des capacités visant à réduire les pertes après récolte dans le secteur agricole est mené en Gambie ;

e) Le renforcement des capacités visant à développer les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes étudiants est organisé dans les pays les moins avancés ;

f) Des bourses d'études sont accordées et des accords de coopération sur l'enseignement de la conception industrielle sont mis en place entre les établissements d'enseignement supérieur de la Chine et des pays les moins avancés ;

g) Une matrice de la diligence raisonnable et des risques relative aux projets de transfert de technologies durables est élaborée.

6. Indicateurs de succès

85. En 2024, les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de la formation du Technology Makers Lab ;

b) Le nombre de Technology Makers Labs créés dans les pays les moins avancés ;

c) Le nombre d'enfants soumis à un dépistage des troubles de l'audition dans le cadre du programme Hear, Listen and Speak ;

d) Le nombre d'enfants orientés vers un traitement ciblé dans le cadre du programme Hear, Listen and Speak ;

e) Le nombre de techniciens locaux formés à la construction de structures en terre battue dans le cadre du projet connexe ;

f) Le nombre de producteurs de noix de cajou ayant amélioré leur capacité de réduire les pertes ;

g) Le nombre d'étudiants de pays parmi les moins avancés qui bénéficient d'activités de renforcement des capacités en matière de compétences numériques et entrepreneuriales ;

h) Le nombre d'étudiants des pays les moins avancés bénéficiant de bourses d'études accordées par des institutions tierces.

7. Pays concernés

86. Le programme bénéficiera à tous les pays les moins avancés, l'accent étant mis en particulier sur les pays suivants en 2024 : le Bhoutan, le Cambodge, Djibouti, la Gambie, le Mozambique, le Niger, le Sénégal et le Togo.

D. Création de partenariats et mobilisation de ressources

1. Contexte et justification

87. Comme indiqué dans le présent rapport, le consensus atteint par les États Membres dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a permis de consolider le mandat de la Banque de technologies en réaffirmant que celle-ci « servira d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie ». La concrétisation de ce mandat ambitieux nécessite des ressources adéquates et une coopération à long terme avec un large éventail de partenaires. La création de partenariats et la mobilisation de ressources sont donc des éléments essentiels de la durabilité des opérations et des programmes de la Banque de technologies.

88. La Banque de technologies intensifiera les efforts déployés pour consolider les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Elle participera aux forums intergouvernementaux utiles, dont le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, et collaborera activement avec les États Membres à cet égard, notamment avec les partenaires de développement.

89. La Banque de technologies axera aussi ses efforts sur la coordination des activités et des synergies en matière de science, de technologie et d'innovation avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire du Mécanisme de facilitation des technologies, et en particulier avec l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et le forum sur la science, la technologie et l'innovation. Celui-ci facilite les échanges et la mise en réseau entre les parties prenantes concernées et les partenariats multipartites, l'objectif étant de recenser et de passer en revue les besoins et les lacunes en matière de technologie et de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre de son mandat, le Mécanisme de facilitation des technologies élabore un résumé du forum sur la science, la technologie et l'innovation, et contribue ainsi à l'examen des objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable et à la fonction d'interface entre les sciences et les politiques qui a été confiée au forum politique au titre de son mandat. La Banque de technologies continuera à utiliser ces plateformes pour faire connaître les besoins et difficultés propres aux pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, et pour créer

des synergies et des partenariats utiles. Au titre de l'axe de travail n° 6 (programme de renforcement des capacités des Nations Unies sur la facilitation des technologies pour les objectifs de développement durable) de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, la Banque de technologies encouragera des possibilités supplémentaires de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation pour les décideurs politiques des pays les moins avancés.

90. En 2024, la Banque de technologies continuera de travailler en étroite coordination avec les comités préparatoires exécutifs du Sommet du partenariat Türkiye-Afrique, organisé conjointement par l'Union africaine et la Türkiye, et participera au Sommet, qui aura lieu au dernier trimestre 2024. De plus, elle participera au Forum d'Antalya sur la diplomatie et organisera une manifestation parallèle portant sur les pays les moins avancés. Par ailleurs, elle prendra une part active dans le Teknofest prévu en Türkiye en 2024, afin de recenser les innovations utiles pour les pays les moins avancés et de rechercher des débouchés intéressants pour les jeunes de ces pays.

91. Comme indiqué dans sa charte, le budget de la Banque de technologies repose sur des contributions volontaires. Dans le Programme d'action de Doha, les États Membres ont clairement apporté leur soutien à la Banque et indiqué qu'ils souhaitaient que ses ressources soient reconstituées, les États Membres, les organisations et fondations internationales et le secteur privé étant invités « à fournir des ressources financières et en nature de manière volontaire à la Banque pour renforcer ses moyens et son efficacité ».

92. En 2023, la Banque de technologies a intensifié ses activités de mobilisation des ressources, notamment en investissant des ressources limitées spécialement destinées à compléter les capacités internes par l'expertise externe nécessaire à la mobilisation de fonds aux fins de l'exécution du programme. Elle poursuivra ces efforts en 2024 dans le but de mobiliser des fonds pour l'exécution complète de projets extrabudgétaires et pour la reproduction d'initiatives pilotes réussies dans d'autres pays les moins avancés.

93. Le plaidoyer et la communication stratégique joueront un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources. À la suite de la réduction de son personnel demandée par le Conseil, la Banque de technologies ne dispose plus d'une capacité interne travaillant exclusivement sur l'information du public. Toutefois, elle tire parti de ses capacités internes existantes pour accroître la visibilité des initiatives qu'elle mène actuellement grâce à son site Web et à ses canaux de médias sociaux. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration d'un plan de communication pour les événements auxquels elle participe, de la rédaction de communiqués de presse sur les activités de projet et de mises à jour régulières du site Web et des médias sociaux.

2. Correspondance avec le plan stratégique révisé de la Banque de technologies pour la période 2022-2024

94. Le domaine programmatique de la création de partenariats et de la mobilisation de ressources est directement lié au résultat 3 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024, au titre des produits 3.1 (partenariats intersectoriels visant à renforcer le développement de la science, de la technologie et de l'innovation) et 3.2 (augmentation des ressources visant à établir une base solide d'autofinancement).

3. Objectifs

95. Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Recenser et mobiliser les partenaires stratégiques clés qui pourraient travailler en étroite collaboration avec la Banque de technologies pour renforcer l'impact des projets mis en œuvre dans les pays les moins avancés ;
- b) Entretenir et consolider les relations avec les institutions gouvernementales concernées des États Membres, y compris le pays hôte ;
- c) Assurer la présence institutionnelle de la Banque aux réunions internationales pertinentes afin de renforcer la mobilisation des parties prenantes ;
- d) Mobiliser les contributions financières et en nature des parties prenantes, y compris les États Membres et le secteur privé, afin de financer les projets ayant un impact ;
- e) Mobiliser le transfert volontaire de technologies et les services fournis à titre gracieux connexes pour soutenir le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins développés, dans le respect des domaines prioritaires du programme de la Banque ;
- f) Élargir et utiliser les réseaux de communication existants, notamment les réseaux des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans les pays les moins avancés et les missions permanentes des pays les moins avancés auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, afin de mieux faire connaître les projets et de partager les débouchés ;
- g) Faire de la Banque un partenaire de développement de confiance, et obtenir la confiance des donateurs par la sensibilisation, la réputation et la création de synergies.

4. Principales activités

96. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Définir le profil des donateurs et partenaires internationaux potentiels, examiner et définir leurs priorités et suivre les tendances en matière de financement afin de détecter de nouveaux donateurs potentiels et de s'employer à concrétiser ces pistes ;
- b) Élaborer un plan d'engagement aux fins de la mobilisation de ressources pour les projets de la Banque et nouer un dialogue proactif avec les États Membres, en particulier avec le Groupe des Amis des pays les moins avancés, afin de mobiliser des ressources et de les informer davantage ;
- c) Élaborer en temps voulu des propositions, des notes de cadrage et des argumentaires pour les donateurs de haute qualité, stratégiques, personnalisés et bien présentés, afin de soutenir les activités de collecte de fonds ciblées ;
- d) Entretenir les partenariats existants et en développer de nouveaux pour soutenir l'exécution et l'expansion de programmes et de projets efficaces ;
- e) Obtenir l'appui des principales parties prenantes dans les pays les moins avancés aux fins de la campagne de mobilisation de ressources ;
- f) Créer un répertoire de donateurs potentiels pour la Banque, qui contiendrait entre autres les archives de toute correspondance antérieure, aux fins du suivi du partenariat et des relations avec les donateurs ;

g) Assurer la représentation et faciliter la participation de la Banque de technologies aux forums et sommets internationaux liés au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ;

h) Participer activement aux travaux et activités menés dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies ;

i) Développer en permanence la stratégie de communication et le plan de travail, notamment en mettant régulièrement à jour le site Web officiel et les canaux de médias sociaux.

5. Réalisations escomptées

97. Les réalisations escomptées en 2024 au titre du programme sont les suivantes :

a) Un vaste réseau de partenariats stratégiques est mis en place aux fins de l'élaboration et de l'exécution des programmes ;

b) La sensibilisation et le dialogue avec les donateurs portant sur les travaux de la Banque de technologies et leurs répercussions ont été étoffés : 20 activités prioritaires d'information et de plaidoyer auprès des donateurs ont été menées ;

c) De nouvelles ressources financières ou en nature ont été mobilisées aux fins de l'exécution du programme ;

d) La Banque de technologies est mieux connue comme étant l'un des principaux acteurs et coordonnateurs pour les pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

6. Indicateurs de succès

98. En 2024, les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Une participation accrue aux réseaux mondiaux, aux initiatives internationales et aux sommets ;

b) Une augmentation du nombre d'accords de coopération et de partenariat conclus avec les principales entités gouvernementales des États Membres, le secteur privé et d'autres parties prenantes internationales qui apportent une contribution financière ou en nature directe aux projets de la Banque ;

c) Le montant total des ressources financières et en nature mobilisées.

7. Pays concernés

99. Le programme bénéficiera à tous les pays les moins avancés. La mobilisation de ressources vise à cibler les donateurs et les contributeurs de tous les secteurs et lieux géographiques afin d'atteindre un équilibre sain et de garantir l'inclusion au service du développement. La communication stratégique vise également une portée mondiale, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les parties prenantes des domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et le partenaire de développement spécifique au programme. La priorité sera donnée aux pays qui ont des projets en cours et ont besoin de visibilité pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

Tableau 7
Ressources nécessaires : programme de travail

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2024 (estimations)</i>
Traitements et autres dépenses de personnel			
1. Personnel recruté sur le plan international	723 771	291 202	594 102
2. Personnel local	62 291	179 765	224 324
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
4. Consultants et experts	–	205 000	220 000
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	786 062	675 967	1 038 426
Voyages			
1. Voyages du personnel	28 256	75 000	200 000
2. Voyages des participants aux réunions et ateliers	–	–	20 000
3. Voyages des consultants, animateurs et invités	–	–	–
Total partiel (voyages)	28 256	75 000	220 000
Subventions et bourses	295 000	–	–
Services contractuels	43 064	50 000	74 000
Frais généraux de fonctionnement	11 373	–	40 720
Matériel et véhicules	–	–	44 650
Fournitures	–	–	15 000
Total	1 163 754	800 967	1 432 796

8. Traitements et autres dépenses de personnel

100. En 2024, les dépenses liées au personnel participant aux activités menées dans le cadre du programme s'élèveront à 1 038 426 dollars, soit un montant supérieur aux 675 967 dollars dépensés en 2023. En particulier :

a) En 2024, le nombre de postes consacrés à l'appui aux programmes comprendra un poste de Directeur(trice) général(e) de classe D-2 (50 %), un poste d'économiste de classe P-4, un poste d'économiste de classe P-3, deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national de classe B, un poste d'assistant(e) de recherche de classe G-6 et un poste d'assistant(e) aux programmes de classe G-5. Compte tenu des responsabilités essentielles et de la nature transversale des responsabilités et fonctions du (de la) Directeur(trice) général(e), le coût du poste est réparti de manière égale entre la composante direction exécutive et administration et appui opérationnel d'une part et le programme de travail d'autre part ;

b) Le budget devant servir à engager des consultants et des experts, y compris pour l'évaluation des besoins technologiques et la mobilisation ciblée de ressources pour l'exécution du projet, sera de 220 000 dollars.

9. Voyages

101. Un montant de 220 000 dollars, soit une augmentation de 145 000 dollars par rapport à 2023, permettra de financer les voyages des membres du personnel (200 000 dollars), l'appui qu'ils apporteront sur le plan technique et au niveau des programmes, et leur participation à des consultations, ateliers et formations organisés au niveau local, ainsi que l'appui à la création de partenariats et à la mobilisation de ressources. De plus, 20 000 dollars sont alloués pour soutenir la participation accrue et les déplacements de hauts fonctionnaires des pays les moins avancés aux activités de renforcement des capacités organisées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de son axe de travail n° 6, la Banque de technologies étant un membre essentiel.

10. Subventions et bourses

102. La rubrique budgétaire correspondante est désormais à zéro, la Banque de technologies ne prévoyant pas de dépenses à ce titre en 2024.

11. Services contractuels

103. Le budget des services contractuels est passé de 50 000 dollars en 2023 à 74 000 dollars en 2024 en raison de l'augmentation prévue des ressources nécessaires pour la formation, les ateliers, les manifestations et les services de traduction associés aux documents liés aux évaluations des besoins technologiques.

12. Frais généraux de fonctionnement

104. La plus grande partie, soit 40 000 dollars, est destinée aux frais de service liés au programme (recrutement, prorogation de contrat, approbation des demandes de voyage et gestion des salaires du personnel du programme) facturés par l'Office des Nations Unies à Genève. Le budget annuel pour les frais de télécommunications du personnel du programme s'élève à 720 dollars.

13. Matériel et véhicules

105. Certains équipements informatiques utilisés par le personnel arriveront en fin de vie en 2024. De plus, la Banque de technologies s'est engagée à fournir des équipements informatiques aux fins du renforcement des capacités, de la durabilité et de l'élargissement des activités du projet Hear, Listen, Speak au Bhoutan. Le coût total de l'achat de cet équipement est estimé à 44 650 dollars.

14. Fournitures

106. Un montant de 15 000 dollars a été alloué à l'achat d'articles destinés à améliorer la visibilité qui seront affichés et distribués (bannières, carnets, affiches et sacs) et de publications (brochures, dépliants et publications plus importantes) visant à soutenir et à faciliter les activités de création de partenariats et de gestion des ressources.

VI. Principales décisions adoptées par le Conseil à sa huitième session après examen du budget et du programme de travail pour 2024

107. Le Conseil a décidé que, dans le cadre de l'exécution du programme de travail 2024 de la Banque de technologies :

a) La Banque de technologies devrait recenser les enseignements à retenir des quatre grands projets pilotes entrepris en 2023 et reproduire les projets axés sur certains pays dans d'autres pays les moins avancés. Les programmes devraient être fondés sur la demande et comporter un mécanisme de contrôle pour garantir des résultats concrets au niveau des pays ;

b) La Banque de technologies devrait aussi :

i) Renforcer le mécanisme de définition, de conception et de sélection des projets, la viabilité financière des projets devant être prise en compte dès le départ ;

ii) Continuer de renforcer l'évaluation des besoins technologiques, notamment en améliorant sa qualité, en l'étendant à davantage de pays les moins avancés et en faisant mieux comprendre que l'évaluation permet de bien déterminer les domaines prioritaires dans lesquels les pays les moins avancés ont besoin de solutions technologiques et d'élaborer des programmes de transfert de technologies et d'aide au renforcement des capacités spécialement adaptés à chaque pays ;

iii) Intensifier les activités de mobilisation des ressources par divers moyens, notamment en élaborant des stratégies de mobilisation des ressources axées sur certains projets ;

iv) Se faire mieux connaître et forger des partenariats, notamment en participant aux sessions plénières de la Commission de la science et de la technique au service du développement, au forum, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et aux autres conférences et plateformes pertinentes des Nations Unies ;

c) La proposition tendant à ce que le solde inutilisé du budget de 2023, d'un montant de 500 149 dollars, soit utilisé comme ressources supplémentaires pour financer les activités relatives aux projets prévues pour 2024, a été adoptée. Le Conseil a aussi autorisé la Banque de technologies à utiliser 60 000 dollars de la réserve pour établir le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Banque, qui devrait être présenté à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, et organiser les réunions du Conseil en 2024. Les 60 000 dollars supplémentaires ont été répartis comme suit : 20 000 dollars ont été affectés à l'appui au Conseil et 40 000 dollars à la direction exécutive et à la gestion. Les estimations budgétaires ont été révisées en conséquence dans les tableaux 2, 4, 5 et 6 ;

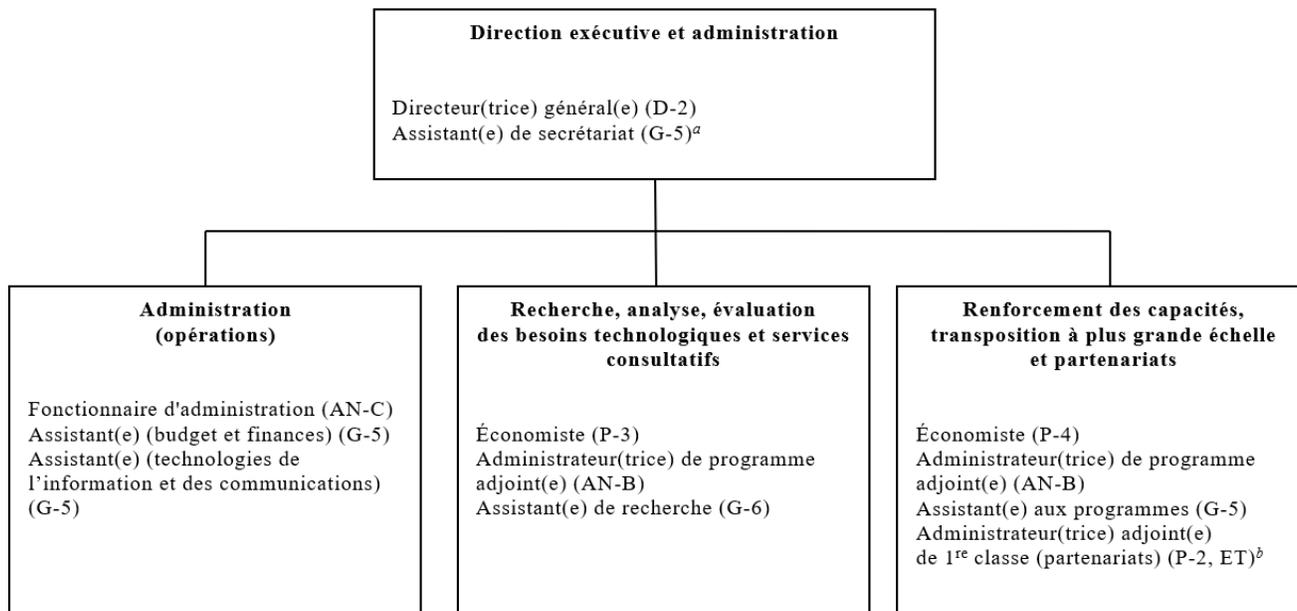
d) Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, le Conseil a établi un sous-comité sur les partenariats et la mobilisation des ressources. Il a aussi créé un autre sous-comité chargé de définir ses modalités de travail, en se fondant sur les fonctions et attributions définies dans la Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

e) Le Conseil a aussi demandé à la Banque de technologies d'élaborer le nouveau plan stratégique pour 2025-2027 et de le lui présenter à sa neuvième session pour approbation ;

f) Le Conseil a demandé à la Banque de technologies d'établir le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Banque et de le présenter au Secrétaire général en temps voulu pour qu'il puisse être soumis à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Annexe I

Organigramme de la Banque de technologies



Abréviations : AN-B : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, classe B ; AN-C : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, classe C ; ET : engagement temporaire.

^a Apporte aussi un appui administratif (50 %).

^b Financé par des contributions extrabudgétaires.

Annexe II

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandations du Comité consultatif

Suite donnée à la recommandation

II. Budget et programme de travail pour 2023

Le Comité consultatif prend acte des mesures de réforme prises en 2022 et espère qu'à l'avenir, la planification des projets sera fondée sur la disponibilité des ressources. Il compte que des informations plus précises sur ces mesures seront communiquées dans le prochain rapport (par. 3).

Le budget et le programme de travail pour 2024 comprennent une section sur les mesures de réforme prises, les motifs ayant guidé ces réformes et les conséquences opérationnelles.

II. Budget et programme de travail pour 2023 : projet de budget

Notant l'expérience acquise en matière de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies, le Comité consultatif espère que la Banque de technologies intégrera les enseignements tirés des entités du système et veillera à ce que les travaux des consultants aboutissent au renforcement des capacités internes de la Banque en matière de mobilisation des ressources (par. 5) (voir aussi le paragraphe 23 ci-dessous).

La Banque de technologies a engagé un(e) consultant(e) ayant une expérience de la mobilisation de ressources et une connaissance approfondie des questions liées à la technologie et à l'innovation pour l'aider à mobiliser des fonds afin de financer l'exécution de certains projets. Cette personne devra aussi interagir régulièrement avec le personnel de la Banque, y compris le (la) Directeur(trice) général(e), pour rendre compte des progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources, donner des conseils et partager des enseignements et des idées sur les donateurs contactés (organisations bilatérales ou multilatérales, entités du secteur privé et organismes philanthropiques) et les mesures de suivi permettant de renforcer la mobilisation des ressources.

Le Comité consultatif prend acte de la nouvelle pratique concernant les fonds non dépensés et estime que toute réserve financière devrait faire l'objet d'une politique fixant le niveau maximum et minimum des réserves. Il compte que des informations actualisées sur les réserves seront communiquées dans le prochain rapport (par. 6).

En effet, le Conseil a décidé de mettre fin à la pratique consistant à utiliser les fonds non dépensés du fonds d'affectation spéciale pour financer le budget de l'année suivante sans tenir compte de la durabilité et de la nécessité de conserver des réserves pour des imprévus (ce qui est la pratique normale dans la plupart des organisations). Entre juin et décembre 2021, la Banque de technologies a créé 11 postes de la classe P-5 à la classe G-5, sur la base des fonds disponibles dans le fonds d'affectation spéciale et sans tenir compte de la durabilité. À la fin de l'année 2021, la Banque n'avait plus de fonds pour couvrir ne serait-ce que la moitié des 18 postes de l'époque. Le Conseil a alors engagé des réformes et décidé que les fonds non dépensés en 2022 devraient être gardés en réserve en tant que fonds d'urgence. À l'heure actuelle, la réserve et les fonds pour imprévus détenus dans le fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 2 309 195 dollars.

Le Comité consultatif compte que la Banque de technologies fera tout son possible pour trouver des donateurs pour les projets liés aux objectifs de développement durable et pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avant d'utiliser les réserves (par. 7).

Le Comité consultatif estime qu'une stratégie d'évaluation des risques, assortie de mécanismes de responsabilisation et de facteurs d'atténuation, serait utile pour garantir la pérennité du financement et le respect des priorités programmatiques. Il est aussi d'avis que des audits réguliers renforceraient la discipline budgétaire, et espère que des informations actualisées sur ces questions seront communiquées dans le prochain rapport (par. 8).

II. Budget et programme de travail pour 2023 : effectifs

Le Comité consultatif réaffirme que le recrutement du personnel international de la Banque de technologies doit être mené conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle aussi l'importance de la diversité géographique du personnel, en particulier le recrutement de personnes originaires des pays les moins avancés, et compte qu'un point sur le recrutement sera communiqué dans le prochain rapport. Le Comité espère également que le processus de sélection tiendra compte du fait qu'un nombre important de pays les moins avancés sont francophones (par. 12).

La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été l'occasion pour la Banque de technologies de se faire connaître et de nouer des contacts avec des donateurs potentiels. Des discussions de suivi sont en cours avec les contacts établis lors de la Conférence. De plus, la Banque espère qu'une partie des 60 millions de dollars offerts par le Qatar pour l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés sera mise à sa disposition. Elle suit l'évolution de l'allocation des fonds, qui est toujours en attente et fait l'objet de discussions avec l'entité des Nations Unies chargée du suivi de l'exécution du programme (Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement).

La Banque de technologies a eu des échanges avec la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne sur le « plan d'inventaire des risques » et les domaines dans lesquels la Banque estime qu'un autre audit est nécessaire. Il a été convenu qu'elle remplirait le modèle d'inventaire des risques avec l'aide de l'équipe d'audit et qu'elle le mettrait à jour régulièrement. Elle a estimé que son prochain audit devrait mettre l'accent sur la mobilisation des ressources et la durabilité du financement.

Le respect des règles et procédures des Nations Unies en matière de recrutement de personnel, d'achat de services et d'engagement de consultants a constitué une grande partie des réformes entreprises au cours de l'année et demie écoulée. À l'heure actuelle, tous les recrutements de personnel suivent les règles et procédures établies par les Nations Unies. Des efforts concertés sont aussi déployés en faveur de la diversité géographique du personnel, même si cela s'avère difficile étant donné que la plupart des postes sont soit des postes de classe G (deux postes), soit des postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (trois postes), ce qui implique inévitablement de recruter des citoyens turcs. Toutefois, la Banque de technologies a trois postes vacants à pourvoir (de classe D-2, P-4 et G-5) et des efforts seront faits pour assurer la diversité. Les trois employés non turcs viennent, respectivement, du Niger (francophone), du Pakistan et d'Italie.

II. Budget et programme de travail pour 2023 : programme de travail

Le Comité consultatif prend note des domaines d'information pour les États Membres et espère que la Banque de technologies continuera de renforcer ses efforts pour sensibiliser les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à ses programmes (par. 17).

Le Comité consultatif prend note de la nouvelle démarche adoptée et espère qu'il sera aussi tenu compte d'une approche axée sur l'offre afin de faire en sorte que les besoins des pays les moins avancés sont satisfaits (par. 18).

Le Comité consultatif salue les progrès accomplis dans la création d'académies des sciences et espère que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport (par. 21).

Le Comité consultatif prend note de l'arrêt du programme de biotechnologie et compte que celui-ci n'a pas eu d'incidence négative sur les activités de la Banque et que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport (par. 22).

Le Comité consultatif encourage la Banque de technologies à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources à long terme et pluriannuelle, en complément des plans de mobilisation des ressources à court terme élaborés pour des projets précis, qui serait fondée sur l'évaluation des besoins, les enseignements tirés et les meilleures pratiques des Nations Unies, afin d'assurer la durabilité de son financement et de l'exécution des programmes qui lui ont été confiés. Le Comité espère aussi que la Banque élargira sa base de donateurs pour y inclure des entités des secteurs public et privé (par. 23) (voir aussi le paragraphe 5 ci-dessus).

En 2023, la Banque de technologies a intensifié ses efforts en la matière, notamment en dialoguant activement avec des représentants des États Membres et en participant, entre autres, à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, aux sessions du forum politique de haut niveau pour le développement durable et au forum sur la science, la technologie et l'innovation.

La Banque de technologies accorde de l'importance à une approche axée sur la demande aux fins de l'appropriation par les pays, mais il est tout aussi essentiel que les pays les moins avancés soient informés de l'aide et des services que la Banque peut leur apporter. Par conséquent, dans certains cas, une approche axée sur l'offre est aussi appliquée.

La Banque de technologies collabore actuellement avec les quatre académies des sciences récemment créées en Angola, au Congo, au Lesotho et au Malawi pour renforcer leurs capacités de mise en réseau. Toutefois, à l'avenir, la Banque soutiendra la création d'académies des sciences si des ressources supplémentaires sont mobilisées.

Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, le programme a dû être interrompu en raison de contraintes budgétaires et de la révision de l'orientation stratégique de la Banque de technologies à la suite de l'examen fonctionnel réalisé en 2022. La Banque étudie actuellement d'autres possibilités de collaboration avec le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie afin d'assurer le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans le domaine de la biotechnologie. À cette fin, un concept de projet commun a été élaboré et les deux organisations étudient conjointement les possibilités de financement de ce projet.

Comme indiqué précédemment, la Banque de technologies étudie actuellement une stratégie de mobilisation des ressources reposant sur l'embauche d'un(e) expert(e) pour aider à la mobilisation des ressources pour des projets précis et ciblés. Les enseignements tirés devraient contribuer à l'élaboration d'une stratégie à long terme.

Le Comité consultatif encourage la Banque de technologies à accroître la coopération, les synergies et le partenariat avec les bureaux et entités des Nations Unies, notamment le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les commissions régionales, le système des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux, le Bureau de l'informatique et des communications, la CNUCED, et les entités du système des Nations Unies telles que l'Université des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial, ainsi que celles qui relèvent du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, afin de tirer parti des capacités existantes et d'éviter toute duplication des ressources (par. 27).

Le renforcement de la coopération, du partenariat et des synergies avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les commissions régionales, compte parmi les principales réalisations de l'année 2023. La Banque de technologies a aussi noué une collaboration plus étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a soutenu le travail de la Banque sur le terrain, notamment en mettant des ressources à sa disposition.